

RELEVÉ DE DECISIONS

Conseil d'Administration du 17 avril 2026

(sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

Le procès-verbal du 12 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.
(0 abstention / 24 votes favorables / 0 vote défavorable)

Le procès-verbal du 6 février 2026 est adopté à l'unanimité.
(0 abstention / 24 votes favorables / 0 vote défavorable)

POLITIQUE GENERALE

L'autorisation est donnée au Président pour signer la convention de coordination territoriale entre l'Université d'Orléans, l'Université de Tours et l'INSA Centre-Val de Loire à l'unanimité.
(0 abstention / 24 votes favorables / 0 vote défavorable)

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

La participation de l'Université d'Orléans au Master Erasmus Mundus Joint Master « Insects as Solutions for a Sustainable Future » est adoptée.
(2 abstentions / 22 votes favorables / 0 vote défavorable)

L'ouverture du Diplôme Universitaire « Systèmes d'Information Géographique Mapping » est adoptée à l'unanimité. *(0 abstention / 24 votes favorables / 0 vote défavorable)*

Les nouvelles règles d'attribution de l'Aide à la Mobilité Internationale (AMI) pour les étudiants boursiers sont adoptées à l'unanimité.
(0 abstention / 24 votes favorables / 0 vote défavorable)

Le bilan des actions financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2025 est adopté à l'unanimité. *(0 abstention / 23 votes favorables / 0 vote défavorable)*

La modification de la composition de la commission en charge de la programmation et du suivi de la CVEC est adoptée à l'unanimité. *(0 abstention / 23 votes favorables / 0 vote défavorable)*

Les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2026-2027 sont adoptées à l'unanimité. *(0 abstention / 23 votes favorables / 0 vote défavorable)*

AFFAIRES GENERALES

Les modifications de la liste des fonctions ouvrant droit à la Composante Fonctionnelle du Régime Indemnitaire des Enseignants-Chercheurs (RIPEC) au titre de l'année universitaire 2025-2026 sont adoptées à l'unanimité. *(0 abstention / 23 votes favorables / 0 vote défavorable)*

Les modifications du Référentiel Equivalence Horaire (REH) applicable aux enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2025-2026 sont adoptées à l'unanimité.
(0 abstention / 23 votes favorables / 0 vote défavorable)

Le Président de l'Université d'Orléans



Eric BLOND